

**ORDRE DU JOUR  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

**Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle Anfos Tavan. Le port du masque est obligatoire. La séance sera diffusée via la page Facebook de la Ville.**

**2020-67 : Compte-rendu des décisions du Maire :**

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par la délibération n°2020-10 du 25 mai 2020. **Le compte-rendu est joint au présent ordre du jour.**

**2020-68 : Délibération modificative n° 2 – Budget Ville :**

En fonctionnement le chapitre 66 est insuffisamment crédité : les frais bancaires liés aux paiements par carte bancaire sont plus importants que prévus, ce mode de paiement s'étant développé pendant la crise sanitaire. Par ailleurs, il est proposé d'abonder le chapitre 12 qui enregistre des dépenses supplémentaires en personnel du fait de la crise sanitaire et des remplacements rendus nécessaires par les absences qui y sont liées. Ces crédits sont financés par les recettes en plus perçues sur le chapitre 013 qui enregistre les remboursements de l'assurance pour les personnels absents.

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Montant	Observation	Chapitre	Compte	Montant	Observation
66	6688	500,00	ajustement frais bancaires paiement CB	013	6459	3 500,00	Recettes supplémentaires assurance du personnel
12	64131	3 000,00	abondement remplacements titulaires				
	<b>Total</b>	<b>3 500,00</b>				<b>3 500,00</b>	

En investissement, il est ajouté 10 000 euros sur l'opération voirie et 1600 € sur l'opération installations sportives. Concernant l'opération voirie il s'agit d'engager avant la fin de l'année les travaux de câblage prévus Place du marché qui représentent 18 500 € TTC. Concernant les installations sportives, les projets liés à l'ADAP ont été inscrits sur la base de l'estimation faite par le cabinet qui a réalisé la programmation. Les devis sont en cours. Or la dépense pourrait être légèrement plus importante. Il convient d'abonder cette ligne afin de ne pas empêcher l'engagement de ces dépenses d'ici la fin de l'année si elle s'avérait plus élevées.

Dépenses				
Opération	Intitulé	Compte	Montant	Observation
30	installations sportives	21318	1 600,00	Ajustement de l'opération
55	voirie	21533	10 000,00	Complément câblage Place du Marché
31	Place de la Poste	2138	- 11 600,00	abondement des opérations 30 et 55
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	

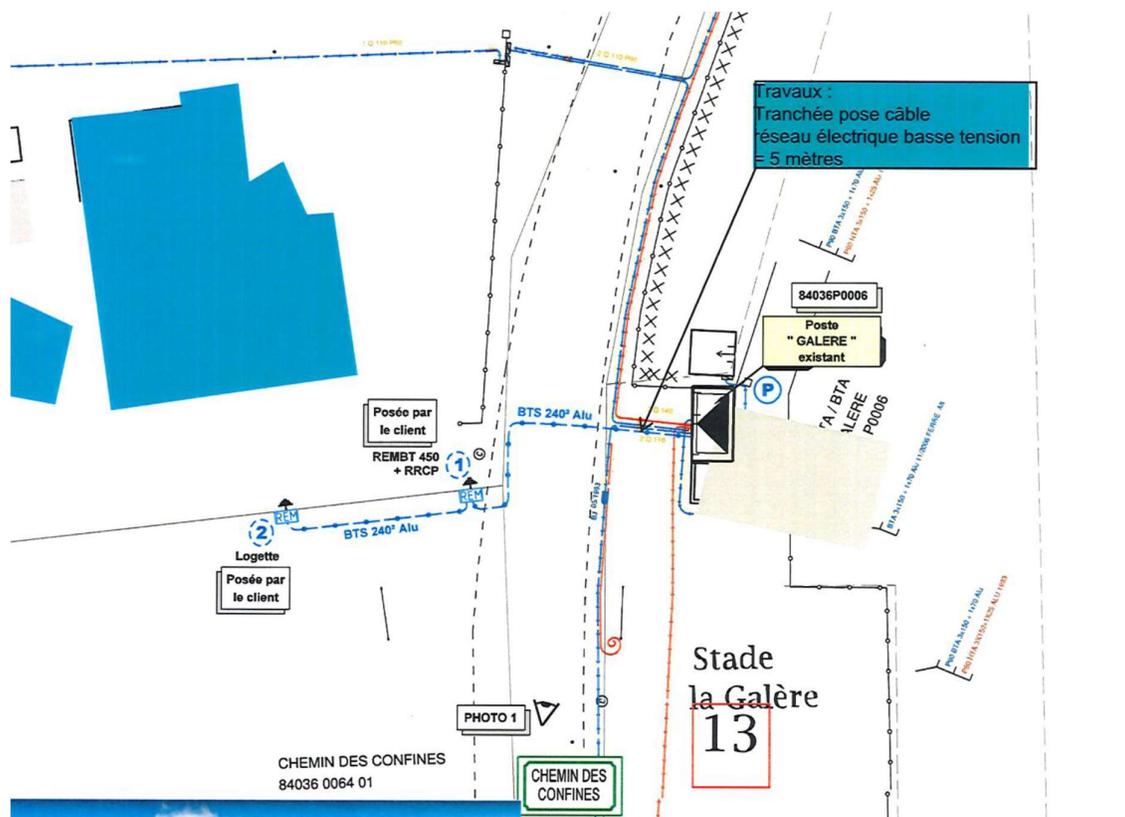
**2020-69 : Avenant à la convention du service commun de gestion des archives entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la commune :**

Suite au départ d'un agent du service des archives le service va être réorganisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'agent ne sera pas remplacé. Le coût du service, actuellement réparti, entre les communes membres va en conséquence diminuer. Il convient de formaliser ces modifications par la signature d'un avenant à la convention initiale. Cet avenant prend en compte la modification de la participation de la commune. Cette participation s'établira comme suit :

	Ancien calcul	Nouveau calcul
<b>Coût du service</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>95 000 €</b>
Part Communauté de Communes	43 900,00 €	31 350 €
Part L'Isle sur la Sorgue	70 000,00 €	45 000 €
Part Châteauneuf de Gadagne	7 390,00 €	4 432 €
Part Le Thor	20 246,00 €	12 141 €
Part Saumane de Vaucluse	2 116,00 €	1 269 €
Part Fontaine de Vaucluse	1 348,00 €	808 €

Le projet d'avenant est joint au présent ordre du jour.

**2020- 70 : Servitude de tréfonds en faveur d'ENEDIS sur la parcelle BD 13 :**



ENEDIS s'est rapproché de la Commune afin de solliciter une servitude de tréfonds de 5 mètres de long et 1 m de large sur la parcelle BD 13 pour y enterrer un câble électrique basse tension conformément au plan ci-dessus. Cette servitude est consentie à titre gracieux.

Le projet de convention correspondant est joint au présent ordre du jour.

### **2020-71 : Modification de la servitude au bénéfice de la Commune sur la parcelle AS 138 :**

La commune bénéficie d'une servitude de tréfonds et de passage sur la parcelle AS 138 ; Le propriétaire de la parcelle souhaite la vendre et à cette occasion sollicite la modification de cette servitude. Actuellement la largeur est de 5 mètres. Il est possible de la porter à 4 mètres sans que cela remette en question d'éventuels projets concernant la gestion des eaux pluviales. Les frais d'acte relatifs à la modification de cette servitude seront à la charge du demandeur.



### **2020-72 : Délibération modificative n° 2 - Budget Site de la Chapelle**

Aucun crédit n'a été prévu au chapitre 65 or une dépense est intervenue en raison d'un changement de prélèvement à la source. Il est nécessaire d'ajouter 10 € sur le chapitre comme suit

Chapitre 65 compte 658 + 10 euros

Chapitre 11 compte 6068 - 10 euros

Questions diverses :

1. Projet Paddle
2. Point sur le D.A.B.
3. AP 125- emplacement réservé
4. Label « territoires durables »
5. Avancement des travaux de la station d'épuration
6. Antennes relais
7. Projet d'extension de l'école
8. Dénomination des voies du « Nouveau Chai »
9. Accessibilité mairie
10. Aménagement complémentaire cimetière Campbeau
11. Report du recensement de la population